

## GRIP 730

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GRIP 730
Code du produit	OR7305

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Dégraissant anti-dérapant sols cuisine 5L
--------------------------	---

Utilisations contre indiquées	Non disponible
-------------------------------	----------------

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	Innu-Science Canada Inc.
Adresse	1777, boulevard Nobel, local F Ste-Julie, QC, J3E 1Z6, Canada
Téléphone	+1 450-922-4666
Fax	+1 450-922-7776
Email de contact	ali.kademi@innuscience.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	France : + 33 (0)1 45 42 59 59
-----------	--------------------------------


## SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## 2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
--------------	---

## 2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger	
------------------------	---

Mention d'avertissement	<b>Attention</b>
-------------------------	------------------

Mentions de danger (H)	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------------	---

Éléments d'étiquetage additionnels	
------------------------------------	--

Conseils de prudence – Prévention	P280 Porter un équipement de protection des yeux. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
-----------------------------------	--

Conseils de prudence – Intervention	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
-------------------------------------	---

Conseils de prudence – Stockage	
Conseils de prudence – Élimination	

## 2.3. Autres dangers

Non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO) N°CAS: 68551-12-2 N°EC: 500-221-7 N°IDX:	5% ≤ C ≤ 10%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Chronic 3: H412	-
1-Propanaminium, 3-amino-N- (carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts N°CAS: 61789-40-0 N°EC: 263-058-8 N°IDX:	1% ≤ C ≤ 3%	Eye Dam. 1: H318	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un medecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas de données

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas de données
Effets	Pas de données

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas de données



## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer de la zone de danger les personnes non protégées.  
Porter l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.  
Porter l'équipement de protection individuel requis.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de données

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection appropriées ou lunettes chimiques de sécurité telles que décrites dans la norme européenne EN166.

Protection de la peau et des mains : Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Agrumes
Seuil d'odeur	Pas de données
pH	7.0 - 8.0
Point de fusion / congélation	Pas de données
Point d'ébullition	Pas de données
Point éclair	Pas de données
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Pas de données
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Pression de vapeur	Pas de données
Densité de vapeur	Pas de données
Densité relative	1.00 - 1.02
Solubilité dans l'eau	Facilement soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Pas de données
Log Kow	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	< 10 cP
Propriétés explosives	Pas de données
Propriétés comburantes	Pas de données

### 9.2. Autres informations

Viscosité cinématique	Pas de données
-----------------------	----------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de données



## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 10.4. Conditions à éviter

La chaleur et la lumière directe du soleil.

## 10.5. Matières incompatibles

Pas de données

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de données
Corrosion cutanée	Pas de données
Lésions oculaires	Irritant pour les yeux (OCDE n 405)
Sensibilisation	Pas de données
Mutagenicité des cellules germinales	Pas de données
Cancérogénicité	Pas de données
Toxique pour la reproduction	Pas de données
Toxicité spécifique unique	Pas de données
Toxicité spécifique répétée	Pas de données
Danger par aspiration	Pas de données
Autres informations	Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Toxicité aiguë (concentré), CL50 (calculée) : 10 -100 mg/l Toxicité aiguë (en dilution d'usage), CL50 (calculée) : > 1000 mg/l
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les ingrédients organiques sont facilement biodégradables selon les méthodes 301 de l'OCDE.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non disponible



12.6. Autres effets néfastes Non disponible

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales

#### 13.2. Codes déchet

Pas de données

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Non réglementé

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : CN : China IECSC 2013

Substance	CAS	EC
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts	61789-40-0	263-058-8
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO)	68551-12-2	500-221-7

Règlement : CA : Domestic Substances List (DSL)

Substance	CAS	EC
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts	61789-40-0	263-058-8
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO)	68551-12-2	500-221-7

Règlement : US : Toxic Substances Control Act Inventory List (TSCA)

Substance	CAS	EC
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts	61789-40-0	263-058-8
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO)	68551-12-2	500-221-7

Règlement : WORLD : International Fragrance Association List (IFRA List)

Substance	CAS	EC
Alcohols, C12-16, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO)	68551-12-2	500-221-7

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 28/09/15

Date de révision :

Indications sur les changements: Pas de données



**16.2. Légende des abréviations et acronymes**

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.  
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
COV : Composés Organiques Volatils  
DSD: Directive sur les substances dangereuses  
DPD: Directive Préparation Dangereuses  
N° EC: Numéro Commission européenne  
EPI : Equipements de Protection Individuelle  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
PBT: Substances persistantes, bioaccumulables, toxiques  
N°ONU: Nombre des Nations Unies  
UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

**16.3. Références bibliographiques et sources de données**

Pas de données

**16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)**

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

**16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).**

Phrases de risques (R): Non applicable

Mentions de danger (H):

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement**

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.